

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse doit être annexée au compte administratif.

Le CFU retrace les dépenses et les recettes inscrites au budget de l'année précédente et réellement exécutées. Ce bilan comptable se distingue en deux sections :

- La section de fonctionnement
- La section d'investissement

Ce budget annexe a plusieurs particularités :

- Il est géré en Hors Taxe, contrairement au budget classique d'une collectivité (système de récupération de la TVA comme une entreprise).
- C'est un budget de lotissement, sa comptabilité nécessite des écritures de stocks.
- Tous les travaux et frais inhérents à l'aménagement, généralement inscrits dans les investissements, sont comptabilisés en fonctionnement.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En bref :

	Budget 2025	Réalisé 2025
DEPENSES	993 018.01	785 093.23
002 - Résultat de fonctionnement reporté	352.44	352.44
011 - Charges à caractère général	210 600.00	2 928.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	774 280.01	774 280.01
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 892.78	3 892,78
65 - Autres charges de gestion courante	0.00	0.00
66 - Charges financières	3 892.78	3 640.00
RECETTES	993 018.01	784 521.54
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	949 272.79	780 627.79
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 892.78	3 892,78
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	39 500.00	0.00
75 - Autres produits de gestion courante	352.44	0.97

A – Les dépenses

Elles se composent des :

- Charges à caractère général – Chapitre 011 :

6015 - Achats stockés - Terrains à aménager
6045 - Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager)
605 - Achat de matériel, équipements et travaux
63512 - Taxes foncières

- Charges financières – Chapitre 66

66111 - Intérêts réglés à l'échéance
66112 - ICNE

- Opérations d'ordre entre sections – Chapitre 042

7133 - Variation en cours de production

- Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement – Chapitre 043

608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement

o Les charges à caractère général :

En 2025, peu d'activité sur ce budget.

Fauchages : 455.00€

Bornage : 2 000.00€

Taxe Foncière : 473.00€

o Charges financières :

Les dépenses liées à ce chapitre les intérêts d'emprunt.

	2025
Annualité des intérêts	3 640.00 €
Intérêts courus non échus	252.78 €

B – Les Recettes

Elles se composent des :

- Produits des services, du domaine et ventes diverses – Chapitre 70

7015 – vente de terrains aménagés

- Opérations d'ordres entre sections – Chapitre 042

7133 - Variation en cours de production

- Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement – Chapitre 043

796 - Transferts de charges financières

- Autres produits de gestion courante – Chapitre 75

75888 - Autres produits divers de gestion courante

757361 – Collectivité de rattachement

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2025	REALISE 2025
DEPENSES	951 912.80	783 267.80
001 - Résultat d'investissement reporté	2 640.01	2 640.01
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	949 272.79	780 627.79
3351 - Terrains aménagés	740 500.00	700 000.00
3354 - Etudes et prestations de services	151 962.67	54 417.67
3355 - Travaux	30 000.00	0.00
33581 - Frais accessoires	11 239.00	10 639.00
33586 - Frais financiers	15 571.12	15 571.12
RECETTES	951 912.80	774 280.01
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	774 280.01	774 280.01
3351 - Terrains aménagés	700 000.00	700 000.00
3354 - Etudes et prestations de services	51 962.67	51 962.67
33581 - Frais accessoires	10 639.00	10 639.00
33586 - Frais financiers	11 678.34	11 678.34
16 - Emprunts et dettes assimilées	177 632.79	0.00
168741 - Autres dettes - Communes membres du GFP	177 632.79	0.00

A – Les dépenses

Les dépenses d'investissement sont uniquement les écritures de stocks.

B – Les recettes

Les recettes sont l'avance du budget principal et la régularisation d'écriture du versement de l'emprunt.

Les prévisions budgétaires sont arrêtées en fonction du résultat de clôture de l'exercice précédent, d'où l'importance du CFU qui permet d'avoir une vision détaillée de la gestion financière de la collectivité.